

4^e SÉANCE ADMINISTRATIVE
Mardi 18 mai 2021

Projet de délibération portant dénomination des parcelles cadastrées section AZ, nos 3, 4, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 sises à Papeete, « Tahua Tumarama »

| | |
|--|--|
| Intervenant du groupe Tavini Huiraatira | M^{me} Éliane TEVAHITUA |
| Rapport n° | 21-2021 du 18/02/2021 |
| Lettre n° | 528/PR du 22/01/2021 |
| Temps de parole | 10 mn |
| Consigne de vote | Favorable |

Seul le prononcé fait foi

Chers collègues,

TAHUA TŪMARAMA en lieu et place de l'« Esplanade Jacques-Chirac », tel est le projet de délibération qu'il nous est proposés d'adopter aux motifs de « *redonner toute sa valeur historique à cet espace, mais aussi à la toponymie et aux traditions orales qui s'y attachent* ». Par conséquent, j'aurais recours à ces mêmes références culturelles pour exprimer le vote très favorable de mon groupe politique à ce projet de délibération.

Le toponyme TŪMARAMA que nous nous plaisons aujourd'hui à utiliser, provient de l'ancien *marae* TŪMARAMA sis à PÄ'ÖFA'I, édifié depuis la nuit des temps par la confédération clanique TE-'ORO'PA'A¹ quand celle-ci dirigeait cette portion de terre devenue aujourd'hui partie intégrante de la ville de Papeete. *Marae* très ancien, il existait déjà à l'époque où Tamatoa 1^{er} exerçait sa suprématie sur Raiatea et l'ensemble des Îles sous le Vent à la fin du 17^{ème} siècle, entre 1676 et 1713. Durant son règne :

- « ... *un grand-prêtre d'Oro vint à Tahiti, accompagné de ses deux frères et de sa sœur. Ils apportèrent avec eux une pierre de Taputapu-atea pour l'installer dans un marae à Tahiti. Leur grande pirogue Patarava avait été construite pour l'occasion sur*

¹ Regroupant Faaa, Punaauia et Paea.



le marae des constructeurs appelé Tahiri-a-manu. Elle était décorée de corde sacrée et ainsi douée de grande influence et de pouvoir magnétique. Les visiteurs apportèrent aussi, avec eux, des offrandes appropriées pour les Dieux tahitiens et les chefs... Alors qu'ils se préparaient à porter les présents aux Dieux du marae Tû-marama consacré au Dieu Tû et qui se trouvait en face de la passe de Papeete par laquelle ils étaient rentrés, les guerriers de Te-oropaa, voyant la pirogue amarrée près du rivage, s'apprêtèrent à la saisir, mais la sœur du prêtre invoqua à haute voix l'aide d'Oro pour délivrer des guerriers. Au même instant la pirogue et ses occupants furent élevés dans les nuages et portés jusqu'à Opoa par un fort vent...»

Cette première tentative avortée de débarquement et d'installation des prêtres d'Oro à Tahiti nous est relatée par Teuira Henry. Pourquoi avoir choisi le *marae* TÛMARAMA pour y fonder le premier *marae* Taputapuatea de Tahiti et ainsi introduire le culte du dieu Oro ? En raison de l'importance majeure de ce site cultuel.

En effet, Tahiti était connu des anciens Hawaïens sous l'appellation Kahiki-Kû ou « Kahiki-honua-Kele lorsque celle-ci se sépara de Rai'atea » tandis que ses propres habitants se plaisaient à l'appeler Tahitinui a Tu, Tahiti a Oropa'a ou Tahiti-manahune. « La légende rapporte que Tahiti faisait autrefois partie de Havai'i et que, changée en un poisson vivant, une partie de l'île se déplaça jusqu'à sa position actuelle ». C'est le dieu Tü, fils et « artisan de Ta'aroa, qui guida le poisson sur son parcours ; il se tenait sur sa tête, pendant qu'il le dirigea vers l'Est » selon Teuira Henry.

Le *marae* TÛMARAMA dédié au dieu Tü a sans doute été érigé par les clans *manahune* qui participèrent à la migration depuis Opoa de la célèbre rebelle Terehëamanu. La passe par laquelle les émissaires de Taputapuatea sont rentrés, s'appelle aujourd'hui « passe de Papeete ». Mais jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle elle s'appelait FARE-RÖ car cette passe faisait l'objet d'une surveillance vigilante de la part des guerriers TE-'ORO'PA'A depuis leur poste de



gué sur la plage ou depuis les collines environnantes. Assimilés à des fourmis spartiates, ils guettaient toute embarcation entrant dans la baie.

Il est à noter que quelques décennies plus tard le culte du dieu Oro finira par s'établir à proximité. NANU'U, le *fare arioi* de Pare s'implantera en bord de mer sur la rive gauche de la rivière VAI'ETĒ². Aujourd'hui, il se trouverait à quelques pas de l'actuelle esplanade TÛMARAMA à l'emplacement de l'immeuble Stuart sur le boulevard Pomare devant l'assemblée.

L'on ne peut parler de la dénomination TÛMARAMA sans évoquer l'histoire mouvementée de l'espace territorial PÄ'ÖFA'I dont le nom est lui seul une allusion évidente au mur (*pä*) de pierres (*'öfa'i*) de ce *marae*. En 1852 :

1- Tahiti est sous protectorat français depuis 10 ans. La terre PÄ'ÖFA'I³ figure dans le registre officiel des terres de chefferies de Tahiti et Moorea en tant que terre de chefferie de Faaa. Elle s'étend de VAI'AITU jusqu'à VAITITÄRAVA. C'est-à-dire aujourd'hui depuis la clinique Paofai et le supermarché annexe jusqu'à la rivière TIPAERU'I ; laquelle rivière porte dans sa portion proche de l'embouchure le nom de VAITITÄRAVA⁴ car lors de ses crues, elle sort de son lit pour inonder, s'étaler (*titärava*) sur les berges.

Quant à VAI-'AITU⁵ c'est littéralement la rivière du fils de dieu. En l'occurrence, il s'agit d'une allusion métaphorique au dieu Tü-te-ra'i-marama, fils du dieu Ta'aroa et dieu tahitien de la guerre. VAI'AITU est la source marécageuse à proximité duquel se trouvait le *marae* TÛMARAMA dédié au dieu Tü-te-ra'i-marama. Une de ses

² La source de Vai'etĒ est située derrière l'Assemblée de la Polynésie française et le Haut- Commissariat. Son cours originel s'écoulait là où se trouve la rue du Dr Cassiau pour poursuivre son chemin vers le Fare Tony et se déverser dans la baie de Nānu'u.

³ « *Te mau fenua faariihau. Te mataeinaa o Tefana i Ahura'i (oia ho'i Faaa). Paofai : E moti i Vaiaitu haere roa'i e Vaititarava. E moti hoi i te purumu haere roa'i e i te miti.* »

⁴ Rivière (*vai*) qui s'étale horizontalement (*titärava*).

⁵ Rivière (*vai*) de la divinité (*aitu*).



émanations physiques⁶ était l'oiseau *Porzanna tabuensis* ou *meho* qui avait la particularité d'avoir les yeux et les pattes rouges et un plumage entièrement noir⁷. D'où le toponyme MARAE-MEHO, autre nom de ce *marae* qui figure encore dans les extraits cadastraux de la Direction des Affaires Foncières.

2-Toujours en 1852, le 26 juin, dans le livre des déclarations de terres de Faaa, la terre PÄPOFA'I⁸ revendiquée par Pömare V figure en premier. PÄPOFA'I fait encore partie de Faaa et s'étend de la grande limite de Pare jusqu'à la terre VAI'AITU et de la plage jusqu'à la terre TE'APU'U⁹.

Ce serait aujourd'hui le territoire compris entre l'avenue Pouvanaa a Oopa et la clinique Paofai au droit duquel se trouve la colline TE'APU'U laquelle forme les premiers contreforts du Mont URURÄ dont le toponyme évoque le nombre considérable (*uru*) d'ornements commémoratifs (*rä*, *unu*) placés dans l'ancien *marae* TÛMARAMA. Ces bois sculptés peints en rouge suggérant une silhouette humaine commémoraient les chefs et les guerriers morts de TE-OROPA'A. L'autre dénomination du Mont URURÄ est ORO'URA qui désigne les bouquets (*oro*) de plumes rouges (*'ura*) habillant les divinités du *marae* TÛMARAMA.

De plus, la terre PÄPOFA'I a pour autre nom VAITÄAREA¹⁰ qui fait allusion à un cours d'eau. Le seul cours d'eau y figurant est la rivière APA'ATARAO qui draine plusieurs petits affluents et se jette comme sa voisine VAI'AMI, portion terminale de la rivière VAIHI, dans la baie

⁶ L'autre émanation du dieu Tu-o-te-ra'i-marama est « le *mo'otea*, lézard de couleur claire » vénéré par « la famille royale d'Oropa'a à Tahiti » (Teuira Henry 85).

⁷ Teuira Henry précise à ce sujet qu'« À Paofai, se trouvait autrefois un marécage fréquenté par de nombreux *meho*. Non loin du marécage se trouvait un *marae* appelé Tü-marama, consacré aux râles. ».

⁸ « 1- Pöpofa'i : Est limitée par la grande limite de Pare jusqu'à la terre Vai'aitu, soit 55 brasses. Est limitée par la plage jusqu'à la terre Te'apu'u, soit 200 (brasses). Ari'iaue Tü a Pömare est propriétaire de la dite terre. »

⁹ Le toponyme Te-'äpu'u signifie le sommet des collines.

¹⁰ Dans la revue coloniale de 1850 publiée à Paris. VAITÄAREA¹⁰ : le cours d'eau (*vai*) qui est étalée (*ärea*) ; *ti* étant un préfixe causatif, ou la rivière (*vai*) qui sépare deux choses (*ärea*) ; ces deux choses d'importance pouvant être le *marae* Tü-marama et la grande limite de Faaa avec Pare faisant de cette zone limitrophe entre deux districts, un lieu de passage pour envahir le district mitoyen en cas de guerre. On peut donc penser que les gens qui habitaient dans le voisinage de cette grande limite vivaient dans la crainte d'une agression et abandonnaient les lieux en cas d'invasion comme le laisse entendre une des significations du toponyme *vai'ami* : demeurer (*vai*) dans la crainte (*'ami*). Vaiami est la partie terminale de la rivière Vaihi et a donné son nom à la terre Vaiami sur laquelle se trouve actuellement la cité administrative de Polynésie.



de NANU'U. Le vieux terme *apa'atarao*¹¹ désigne la pièce de bois qui forme le corps d'une idole enveloppée dans un tapa en murier (*aute*) *Broussonetia papyrifera* fabriqué exclusivement par des hommes et ornée de plumes rouges. Il ne peut être abrité que dans le *fare-ia-manaha*¹² du *marae TÛMARAMA*.

3-Toujours en 1852, cette fois-ci dans le livre des terres du district de Pare apparaît en premier la terre TIARA'AMOARI¹³, plus exactement TI'ARA'A-MO'A-ARI'I, le sanctuaire sacré qui consacre les chefs, qui n'est autre que le *marae TÛMARAMA*. Cette terre inscrite au nom de Pömare s'étend depuis le banyan sur la plage jusqu'à l'église à TENIUPAOPAO et « depuis la plage jusqu'à la montagne rouge¹⁴ au-dessus ».

Aujourd'hui elle se situerait entre le banyan rescapé se trouvant dans le parking de la clinique Paofai et le temple protestant Siloama construit sur la terre TENIUPAOPAO. C'est tout l'espace *tapu* occupé par le *marae* et ses dépendances. Le banyan ('*örä*) était un arbre sacré pour nos ancêtres, planté sur ou à proximité d'un *marae*. Il est considéré comme « originaire de la lune », lequel astre se dit *marama* en tahitien ancien. « Le tapa fabriqué à l'aide de l'écorce de ora était considéré comme le plus propre à envelopper les grandes idoles du *marae*... » pour citer Teuira Henry. Quant à TENIUPAOPAO, c'est littéralement le tronc de cocotier (*te niu*) sculpté (*paopao*). C'est par conséquent une effigie divine du *marae*.

En résumé, le *marae TÛMARAMA* bien que détruit à l'implantation de l'Évangile, continue d'imprégner tout le territoire allant de l'actuelle

¹¹ *Apa'a* désigne une idole faite d'étoffe sacrée et de plumes d'oiseaux. L'étoffe, épaisse, était faite par les hommes (et non par les femmes comme à l'accoutumée), à partir de l'écorce de *aute* et fabriquée la nuit pour être consacrée aux dieux. Elle était utilisée pour les couvrir durant certaines cérémonies (Davies). Quant au terme *atarao*, c'est : utiliser des plumes rouges, et organiser certaines cérémonies païennes en temps de guerre (Davies)¹¹.
¹² « Dans le *fare-ia-manaha*, étaient conservés les trésors et les images du *marae*. Le grand Dieu tutélaire était représenté par une image de bois appelé *to'o* ou par une image d'osier tressé couvert de plumes appelées *hua-manu*. Il était couché dans un lit de plumes 'ura fait en 'apa'a et était rangé dans une petite arche, sur un piédestal placé sur une dalle de pierre polie dans un coin de la maison. Sa tête était tournée vers la mer... (Henry, 1962 : 160-161) »

¹³ District de Pare. « 1. Tiaraamoari. S'étend depuis l'Orä qui se trouve sur la plage jusqu'à l'Église à Teniupaopao, environ deux cent brasses. Il s'étend aussi depuis la plage jusqu'à la montagne rouge au-dessus, environ cinq cent brasses. Pomare est le seul propriétaire de ce terrain. La montagne s'appelle Tauoiri. »

¹⁴ La montagne rouge citée en limite s'appelle TA'UO-IRI. *Ta'uo* est le nom donné au surmulet oriflamme, *Mulloi-dichthys auriflamma*, un poisson très proche du *vete*. Et *iri* se dit d'un bateau, d'une pirogue qui échoue à un endroit, en l'occurrence à PÄ'OFA'I. Ce poisson fait sans doute allusion aux personnes *manahune* qui édifièrent le *marae TÛMARAMA*.



avenue Pouvana'a a Oopa jusqu'à la rivière TIPAERU'I, puis de la passe FARE-RÖ jusqu'aux cimes des montagnes, cela grâce aux toponymes précités qui lui sont rattachés : PÄ'ÖFA'I, PÄPOFA'I, VAI'AITU, URURÄ, ORO'URA, MARAEMEHO, VAITIÄREA, TI'ARA'AMO'AARI'I, TENIUPAOPAO, APA'ATARAO.

Faire revivre le toponyme TÛMARAMA à la pointe AINAPARE est un bel hommage à notre Histoire. **Mais il n'est pas anodin** dès lors qu'un *marae* commémoratif des victimes des essais nucléaires y siège depuis le 2 juillet 2006 grâce au président TEMARU. Ce lieu de mémoire des 193 expérimentations nucléaires commises par la France entre 1966 et 1996 réunit symboliquement les populations de nos 5 archipels. Aujourd'hui, les *unu* commémorent non plus les guerriers et chefs morts de TE-OROPA'A mais des victimes polynésiennes des expérimentations nucléaires françaises.

De plus, il est prévu qu'une grande pirogue construit à Opoa, berceau du *marae* Taputapuatea, vienne prochainement et définitivement accoster sur cette esplanade TÛMARAMA. Symbolisera-t-il la réconciliation définitive entre Opoa et le Tahiti-Manahune de Terehëamanu ? Gageons qu'il ne subisse pas le même accueil que celui réservé il y a plusieurs siècles à la grande pirogue PÄTARAVA des prêtres d'Oro.

En conclusion, gardons-nous de faire du révisionnisme historique. Rendons à César ce qui appartient à César. Ce *marae* n'a pas été édifié en hommage aux *ari'i* Tü et Marama - aussi prestigieux qu'ils aient pu être - mais au dieu TÛ-TE-RA'I-MARAMA ; lequel fixé à la proue des pirogues doubles guida le poisson Tahiti de Terehëamanu et des *manahune* quand il se sépara de Ra'iatea. Les *ari'i* Tü et Marama arrivèrent plusieurs générations après.

Aujourd'hui, TÛMÄRAMA sera pour la postérité, la lumière (*märama*) qui irradie vers le ciel (*tü te ra'i*) comme les flashes des explosions nucléaires françaises dont les conséquences sanitaires, environnementales et sociales n'en finissent pas d'empoisonner et



de détruire à petits feux le Peuple *Ma'ohi*. Cette dénomination commande que toute la lumière, la transparence soient faites dans l'évaluation des préjudices qu'ont subi et continueront de subir notre Peuple durant les 25.000 ans de la demi-vie du plutonium radioactif présent inexorablement dans notre environnement.

MERCI *Fa'aterehau* d'avoir fait ce choix toponymique approprié qui concilie l'ancien monde de nos ancêtres et le monde moderne d'aujourd'hui !

M^{me} Eliane TEVAHITUA

Représentante inscrite au groupe Tavini Huiraaàira